

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 13 mai 2020 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 05.

2020-05-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- Présences et constatation du quorum
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2020 et de la séance ordinaire ajournée du 15 avril 2020
 3. Période de questions
 4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Waterloo :
 - 4.1.1 Règlement 20-848-33 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo
 - 4.2 Abrogation des résolutions numéros 2020-04-131 et 2020-04-132 quant à la conformité des règlements numéros 595-2020 et 597-2020 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
 - 4.3 Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée à la CPTAQ par Les Habitations Sud-Est inc. concernant le lot 1 650 148 du cadastre du Québec à Granby
 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Cours d'eau Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby – Travaux de stabilisation des talus
 - 5.2 Demande d'intervention dans le cours d'eau Lacolle et La Baie – Ville de Granby

6. Plan directeur de l'eau :
 - 6.1 Demande de modification au protocole d'entente pour le Fonds d'appui au rayonnement des régions – Projet d'inventaire des milieux naturels d'intérêt et d'identification des corridors écologiques potentiels
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Adoption de la révision de la politique d'entretien et de remplacement des conteneurs
 - 7.2 Abrogation de la résolution numéro 2020-03-095 – Adhésion au Programme GMR Pro
8. Ressources humaines :
 - 8.1 COVID-19 – Désignation de services prioritaires
 - 8.2 Embauche de préposés au service de vidange des fosses septiques
9. Rapport financier annuel et vérificateur :
 - 9.1 Modification de la résolution numéro 2020-02-053 – Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2019 – Partie 1 du budget (à l'ensemble des municipalités)
 - 9.2 Augmentation du surplus affecté « Matières résiduelles (PGMR) »
 - 9.3 Dépôt et adoption du rapport financier et du vérificateur pour l'année 2019
 - 9.4 Nomination de l'auditeur des livres comptables pour 2020
10. Affaires financières :
 - 10.1 Approbation et ratification d'achats
 - 10.2 Approbation des comptes
 - 10.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
11. Développement local et régional :
 - 11.1 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises :
 - 11.1.1 Octroi de prêts
 - 11.1.2 Demande de fonds supplémentaires
 - 11.2 Octroi d'un mandat à Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région pour la promotion des entreprises locales
 - 11.3 Ratification de suspension de l'octroi de l'aide financière à Solidarité ethnique régionale de la Yamaska pour le projet d'accueil et intégration des travailleurs internationaux
 - 11.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente visant à encadrer la participation de la MRC pour soutenir la coordination régionale dans la poursuite des travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie 2020-2023
 - 11.5 Demande de quittance partielle
12. Sécurité publique :
 - 12.1 Autorisation de signature – Entente relative à la fin d'entente quant au programme PAIR avec le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc.
 - 12.2 Autorisation de signature – Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo
13. Demande d'appui :
 - 13.1 MRC Brome-Missisquoi – Demande d'accélération du déploiement de l'Internet haute vitesse
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

2020-05-162 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 15 AVRIL 2020**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2020 et de la séance ordinaire ajournée du 15 avril 2020.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020. Par ailleurs, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe mentionne qu'aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-05-163 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE WATERLOO – RÈGLEMENT 20-848-33 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-848 DE LA VILLE DE WATERLOO**

ATTENDU que la Ville de Waterloo soumet à ce conseil le règlement numéro 20-848-33 adopté le 7 avril 2020, intitulé « Règlement 20-848-33 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 20-848-33 de la Ville de Waterloo, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-05-164 **ABROGATION DES RÉOLUTIONS NUMÉROS 2020-04-131 ET 2020-04-132 QUANT À LA CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 595-2020 ET 597-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-131 attestant la conformité du règlement de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton intitulé « Règlement n° 595-2020 amendant le règlement du plan d'urbanisme n° 557-2017 visant à concorder la densité dans le périmètre urbain avec celle du schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC de La Haute-Yamaska »;

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-132 attestant la conformité du règlement de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton intitulé « Règlement no 597-2020 amendant le règlement de lotissement no 559-2017 visant à mettre à jour les dispositions réglementaires relativement aux opérations cadastrales des rues et voies de circulation, et les frais de parcs »;

ATTENDU que la MRC a été informée d'un vice de procédure quant à ces règlements avant l'émission des certificats de conformité, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton annule la procédure d'adoption de ces règlements afin d'en redémarrer une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'abroger les résolutions numéro 2020-04-131 et 2020-04-132.

2020-05-165

DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LES HABITATIONS SUD-EST INC. CONCERNANT LE LOT 1 650 148 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GRANBY

ATTENDU la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles présentée par Les Habitations Sud-Est inc. pour une partie du lot 1 650 148 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le demandeur souhaite obtenir l'autorisation d'aménager et de maintenir un fossé de drainage sur une superficie d'environ 0,035 hectare, en lien avec la réalisation d'un projet résidentiel;

ATTENDU que ce type de projet peut ajouter du volume au débit existant d'un cours d'eau et que ces aspects sont examinés notamment par la Ville de Granby;

ATTENDU que la Ville de Granby appuie la demande;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU que le comité consultatif agricole est soucieux des questions d'aménagement du territoire reliées à la gestion de l'eau;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole du 3 avril 2020 à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'appuyer la demande telle que présentée par Les Habitations Sud-Est inc.

2020-05-166

COURS D'EAU CHOINIÈRE À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS

Soumise : Offre de prix de l'entreprise Huard Excavation inc. datée du 16 avril 2020.

ATTENDU que des travaux supplémentaires de stabilisation des talus sont nécessaires dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Choinière situé à Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que le plus bas prix est soumis par Huard Excavation inc. au montant de 15 300 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de mandater Huard Excavation inc. pour les travaux de stabilisation des talus requis dans le cours d'eau Choinière conformément à l'offre de prix telle que soumise.

2020-05-167

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU LACOLLE ET LA BAIE – VILLE DE GRANBY

ATTENDU la demande d'intervention reçue relativement au réaménagement du cours d'eau Lacolle et La Baie à Granby sur le lot 3 374 635 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le but de la demande est de faciliter l'accès à un terrain vacant aux fins de construction;

ATTENDU que ce terrain est présentement accessible et que d'autres solutions peuvent être envisagées;

ATTENDU les frais de compensation très élevés pouvant être exigés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la destruction de milieux hydriques;

ATTENDU que l'écoulement normal du cours d'eau ne présente aucune problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande d'intervention reçue relativement au réaménagement du cours d'eau Lacolle et La Baie à Granby pour le lot 3 374 635 du cadastre du Québec.

2020-05-168

DEMANDE DE MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – PROJET D'INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT ET D'IDENTIFICATION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES POTENTIELS

ATTENDU que le Plan directeur de l'eau 2017-2021 de la MRC de La Haute-Yamaska prévoit l'action 11 consistant à faire l'inventaire des milieux naturels d'intérêt et définir des corridors écologiques potentiels;

ATTENDU que pour financer ce projet, la MRC a soumis le projet « Inventaire des milieux naturels d'intérêt et identification des corridors écologiques potentiels afin de permettre les connectivités requises avec les territoires des MRC limitrophes » dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de la Montérégie;

ATTENDU que ce projet a été retenu par le gouvernement du Québec pour recevoir une aide financière de 28 536 \$ et que la date d'échéance du projet indiqué à l'addenda de l'entente afférente est le 15 juin 2020;

ATTENDU que la MRC a confié un mandat à l'organisme Nature-Action Québec (NAQ) dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que le contexte de la COVID-19 retarde la finalisation du mandat précité;

ATTENDU qu'il apparaît pertinent pour la MRC de reporter la date d'échéance du projet FARR afin de finaliser l'ensemble des étapes du mandat précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser la modification du protocole d'entente pour reporter la date d'échéance du projet

FARR « Inventaire des milieux naturels d'intérêt et identification des corridors écologiques potentiels afin de permettre les connectivités requises avec les territoires des MRC limitrophes » au 31 décembre 2020;

2. Autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'addenda au protocole d'entente qui sera requis pour donner plein effet à la présente demande.

2020-05-169 **ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DES CONTENEURS**

Soumis : Politique d'entretien et de remplacement des conteneurs – mise à jour 2020.

ATTENDU que la MRC a adopté en 2012 une Politique d'entretien et de remplacement des conteneurs;

ATTENDU qu'une révision de la politique est nécessaire afin de tenir en compte du vieillissement de la flotte de conteneurs et des années d'expérience en entretien et réparations des équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de remplacer la Politique d'entretien et de remplacement des conteneurs adoptée en 2012 par la Politique d'entretien et de remplacement des conteneurs – mise à jour 2020 telle que soumise.

2020-05-170 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-03-095 – ADHÉSION AU PROGRAMME GMR PRO**

ATTENDU les modalités du programme GMR Pro;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'abroger la résolution numéro 2020-03-095.

2020-05-171 **COVID-19 – DÉSIGNATION DE SERVICES PRIORITAIRES**

ATTENDU que le gouvernement, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, a ordonné par le décret 223-2020, la suspension de l'ensemble des activités et services non prioritaires dans les municipalités, et ce, à compter du 25 mars 2020;

ATTENDU que le gouvernement a, par ailleurs, laissé aux municipalités la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent essentielles et dont les services devront être maintenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. De désigner à titre d'activités jugées prioritaires dont les services doivent reprendre avec les mesures de sécurité appropriées :
 - a) Les visites d'immeubles pour le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation de Roxton Pond à compter du 18 mai 2020;
 - b) Les inspections reliées aux activités de gestion des matières résiduelles;

- c) Les inspections de cours d'eau pour les demandes d'intervention et pour les cas d'infraction;
 - d) La réalisation des échantillonnages d'eau;
 - e) Les inspections des bandes riveraines;
 - f) Les inspections de ponts et ponceaux sur le réseau cyclable;
2. De réintégrer au bureau de la MRC la personne occupant le poste de secrétaire-réceptionniste;
 3. D'autoriser le lancement du processus d'embauche afin de pourvoir au poste d'agent de développement, volet Haltes gourmandes et marchés publics.

2020-05-172 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AU SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que la MRC gère un service régional de vidange périodique des fosses septiques sur son territoire;

ATTENDU que le service prévoit la présence d'un employé de la MRC lors de la vidange des fosses septiques;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Isabelle Choinière-Lapointe, M. Luc De Rop et M. Gilles Mallette aux postes de préposés à la vidange des fosses septiques, et ce, selon la classe 4 de la politique salariale en vigueur. La période d'emploi débute au plus tôt le 24 avril 2020 et se termine au plus tard le 15 novembre 2020.

2020-05-173 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-02-053 – AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 – PARTIE 1 DU BUDGET (À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS)

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2020-02-053 :

1. En remplaçant le montant de « 231 750,54 \$ » par le montant de « 234 364,29 \$ » dans le sous-paragraphe d) du paragraphe 1;
2. En remplaçant le montant de « 485 378,31 \$ » par le montant de « 1 228 946,04\$ » dans le sous-paragraphe f) du paragraphe 1.

2020-05-174 AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) »

ATTENDU que dans son budget 2019, la MRC de La Haute-Yamaska a projeté des revenus totalisant 700 000 \$ en subvention en provenance du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU que ces revenus ont été appliqués en réduction des quotes-parts 2019 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette subvention pour l'année 2019 ont été de 779 369,78 \$;

ATTENDU que la subvention excède les prévisions budgétaires 2019 d'un montant de 79 369,78 \$;

ATTENDU que le montant de 79 369,78 \$ se retrouve au « surplus non affecté – à l'ensemble » au 31 décembre 2019, et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de transférer un montant de 79 369,78 \$ du « surplus non affecté – à l'ensemble » au « surplus affecté - matières résiduelles (PGMR) ».

2020-05-175 **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2019**

Soumis : Rapport du vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. et rapport financier pour l'année 2019.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'adopter le rapport financier de même que le rapport du vérificateur pour l'année 2019 tels que soumis.

2020-05-176 **NOMINATION DE L'AUDITEUR DES LIVRES COMPTABLES POUR 2020**

Soumise : Offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audition des livres pour l'année 2020 datée du 21 avril 2020.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Philip Tétraut et résolu unanimement de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour l'audition des états financiers de la MRC pour l'année financière 2020 selon les termes de l'offre de service telle que soumise.

2020-05-177 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS POUR MAI 2020**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS MAI 2020

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Amélie Dubois développement d'affaires	Animation du site Facebook des Haltes gourmandes pour une durée de 3 mois	1 207,24 \$
Brio RH inc.	Mandat de recrutement - poste de coordonnateur à l'aménagement	6 151,16 \$
CIM	Création d'un fonds FLI -4	97,73 \$
Les équipements MS Geslam inc.	2 ordinateurs de bureau Lenovo ThinkCentre M630e, 4 écrans LCD LG, 2 suites Microsoft Office 2019	3 768,65 \$
Lithium Marketing inc.	Support technique pour le site Web GMR	1 149,75 \$
Lithium Marketing inc.	Conception des affiches pour la réouverture des écocentres	1 241,73 \$
Productions Extrême	15 t-shirts haute-visibilité pour préposés à la vidange de fosses septiques	376,83 \$
Solutia télécom	3 cellulaires Samsung Galaxy A10e, 3 écrans de protection incluant l'installation et 3 boîtiers de protection	986,11 \$
Sani-Éco	Entreposage des plastiques agricoles pour avril et mai 2020	517,38 \$
USD Global inc.	Pièces de remplacement pour les bacs roulants	3 181,36 \$
Vitrierie Claude	Plexiglas avec supports pour la réception	362,17 \$
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
CIM	Configuration du logiciel CIM pour automatiser les remboursements de prêts mensuels	420,52 \$
IBM Canada Ltée	Entretien annuel pour les équipements d'éclairage de fibre optique	13 103,41 \$
Lithium Marketing inc.	Conception des affiches pour la réouverture complète des écocentres	206,96 \$
MS Geslam informatique inc.	Banque de 50 heures informatique	4 886,44 \$
Précigrafik	Impression des affiches pour la réouverture complète des écocentres	198,91 \$
Solutions Notarius Inc.	ConsignO Cloud - forfait affaires pour un an - 5 licences	1 379,70 \$
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
Précigrafik	Impression de 1 000 accroche-porte pour le service d'évaluation municipale	239,15 \$
TOTAL:		<u>39 475,19 \$</u>

2020-05-178 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-05-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

Note :

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2020-05-179 **OCTROI DE PRÊTS DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Tableau des prêts.

ATTENDU la création du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU l'appel de projets réalisé du 17 avril 2020 au 4 mai 2020;

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel émise à la suite de l'analyse de l'ensemble des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'octroyer 40 prêts à même les fonds rattachés au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, pour un montant total de 1 102 300 \$, aux entreprises et aux conditions décrites dans le tableau tel que soumis.

2020-05-180 **DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES AU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

ATTENDU la création par le gouvernement du Québec du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un prêt de 1 102 768 \$ aux fins de ce programme;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel de projets réalisé du 17 avril 2020 au 4 mai 2020, l'ensemble des fonds disponibles a été octroyé à 40 entreprises et qu'il demeure des besoins auprès des entreprises du territoire de la MRC auxquels il est impossible de répondre par manque de ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation des fonds supplémentaires aux fins du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

2020-05-181

OCTROI D'UN MANDAT À CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET TOURISTIQUE DE GRANBY ET RÉGION POUR LA PROMOTION DES ENTREPRISES LOCALES

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 entraîne une perte de revenus importante pour plusieurs entreprises du territoire;

ATTENDU que, dans ce contexte, il est important de faire la promotion des entreprises locales auprès des citoyens du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. D'octroyer un mandat à la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région, pour un montant de 5 000 \$, afin de produire une carte des commerces localisés dans les municipalités autres que la Ville de Granby, de compiler les informations requises aux fins de cette carte et d'en faire la promotion sur le site Web de l'organisme ainsi que par tout autre moyen approuvé par le chef de projet;
2. Que les sommes nécessaires à ce projet soient prises à même le Fonds régions et ruralité;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis aux fins de ce mandat;
4. De désigner la coordonnatrice aux communications ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à titre de chef de projet responsable de l'approbation préalable des outils et de la documentation produite par la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région.

2020-05-182

RATIFICATION DE SUSPENSION DE L'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE À SOLIDARITÉ ETHNIQUE RÉGIONALE DE LA YAMASKA POUR LE PROJET D'ACCUEIL ET INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS INTERNATIONAUX

ATTENDU que par sa résolution numéro 2020-03-109, la MRC a retenu le projet de Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) intitulé « Accueil et intégration des travailleurs internationaux » et a engagé une somme de 36 000 \$ à même le Fonds de développement des territoires à cette fin;

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 a des impacts importants sur l'économie, sur le marché de l'emploi de la région et sur la possibilité d'accueillir actuellement des travailleurs internationaux au Québec;

ATTENDU que le projet de SERY nécessitera vraisemblablement une réévaluation au cours des prochains mois en fonction des orientations que pourrait décréter le gouvernement du Québec en matière d'accueil de travailleurs internationaux au Québec;

ATTENDU qu'il s'avère en conséquence non pertinent de démarrer le projet proposé par SERY pour le moment;

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait parvenir à SERY un avis par courriel le 26 mars 2020 l'informant de la suspension temporaire du projet d'aide financière afin de permettre cette révision associée au nouveau contexte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de ratifier la suspension temporaire du projet d'aide financière de 36 000 \$ prévue pour le projet de SERY intitulé « Accueil et intégration des travailleurs internationaux » dans l'attente des nouvelles orientations gouvernementales et de leur analyse.

2020-05-183

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT À ENCADRER LA PARTICIPATION DE LA MRC POUR SOUTENIR LA COORDINATION RÉGIONALE DANS LA POURSUITE DES TRAVAUX DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2020-2023

Soumis : Protocole d'entente visant à encadrer la participation de la MRC pour soutenir la coordination régionale dans la poursuite des travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie 2020-2023.

ATTENDU que la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) s'est vue confier la gestion de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie pour l'horizon 2018-2023 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale exige par les termes de l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales que la TCRM veille à la concertation et à la mobilisation des acteurs et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale pour l'ensemble de la Montérégie;

ATTENDU la volonté de la MRC de La Haute-Yamaska de maintenir son rôle de mandataire de l'Alliance pour la solidarité au sein de son territoire d'ici la fin du mandat;

ATTENDU que la TCRM a entériné, par la résolution numéro 718-03-2020, que les frais de gestion réservés à la sous-région de l'Est de la Montérégie seraient octroyés aux MRC pour poursuivre la concertation et la mobilisation plutôt que de procéder à l'embauche d'une ressource à l'échelle sous-régionale;

ATTENDU que les parties se déclarent satisfaites de leur collaboration de manière générale jusqu'à présent et souhaitent consolider et améliorer celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à conclure une entente avec la TCRM concernant la poursuite des travaux de l'Alliance pour la solidarité à l'échelle de son territoire pour l'horizon 2020-2023;
2. De désigner, à titre de signataires de l'entente telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe. Ces signataires pourront y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires et signer la documentation qui découle de cette entente.

2020-05-184

DEMANDE DE MAINLEVÉE PARTIELLE POUR LE PRÊT FLI-079 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 16-003

ATTENDU que la MRC a octroyé un prêt de 50 000 \$ dans le dossier numéro 16-003 du Fonds local d'investissement dont le remboursement est notamment garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles de l'entreprise publiée au Registre des droits personnels et réels mobiliers sous le numéro 16-0613376-0001;

ATTENDU la demande de mainlevée partielle reçue par rapport à certains équipements inutilisés par l'entreprise faisant l'objet de la garantie hypothécaire mobilière de la MRC en vue de leur vente;

ATTENDU la recommandation de Granby Industriel datée du 8 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'accorder une mainlevée partielle de l'hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles de l'entreprise publiée au Registre des droits personnels et réels mobiliers sous le numéro 16-0613376-0001, sans contrepartie et exclusivement quant aux biens meubles suivants : étiqueteuse Krone (numéro de série 127-416), emballeuse Meyer, emboîteuse Combi (numéro de série 2EZ89406), embouteilleuse Krone (numéro de série 121-580), cuve de 5000 litres (numéro de série 152182-4), Domino marqueur (numéro de série 458857), palleteuse (numéro de série B5930199);
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

2020-05-185

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FIN D'ENTENTE QUANT AU PROGRAMME PAIR AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS INC.

Soumise : Entente relative à la fin d'entente quant au programme PAIR avec le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc.

ATTENDU que le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. a procédé, depuis le 1^{er} avril 2016, à la prestation de services reliée au programme PAIR offert aux citoyens des municipalités de Roxton Pond, du canton de Shefford, de Saint-Alphonse-de-Granby, de Saint-Joachim-de-Shefford, de Sainte-Cécile-de-Milton, du village de Warden et de Waterloo;

ATTENDU que la MRC a accordé à cet effet une aide financière au Centre d'action bénévole aux 4 vents inc., depuis le 1^{er} avril 2016;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. a signifié à la MRC, le 3 mars 2020, qu'il ne souhaite pas renouveler l'entente actuelle quant au programme PAIR prenant fin le 31 mars 2020;

ATTENDU qu'une entente est en voie d'être conclue par la MRC avec la Ville de Waterloo pour poursuivre la prestation de services de ce programme et ainsi éviter l'interruption de services auprès des bénéficiaires;

ATTENDU que, dans ce contexte, il a été convenu que le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. continuerait sa prestation de services jusqu'au 31 mai 2020 dans le but d'assurer une transition pour les bénéficiaires de ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière de 750 \$ au Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. pour la continuité des services reliés au programme PAIR pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2020;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-05-186 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME PAIR AVEC LA VILLE DE WATERLOO**

Soumise : Entente relative au programme PAIR avec la Ville de Waterloo.

ATTENDU que le programme PAIR est un service personnalisé de boutons d'urgence et d'appels automatisés pour valider régulièrement l'état de santé des bénéficiaires de ce programme;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole aux 4 vents inc. offre les services reliés au programme PAIR depuis le 1^{er} avril 2016 et que cet organisme cesse sa fourniture de services à compter du 31 mai 2020;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo est en mesure de fournir les services associés au programme PAIR;

ATTENDU que la MRC contribue depuis 2013 à la promotion et à la desserte de ce programme sur le territoire des municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière de 5 310 \$ à la Ville de Waterloo pour la continuité des services reliés au programme PAIR pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente telle que soumise à cette fin et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-05-187 **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC BROME-MISSISQUOI – DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU l'importance du déploiement de l'Internet haute vitesse pour tous les citoyens et toutes les entreprises dans les régions du Québec;

ATTENDU que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'Internet haute vitesse, pour toutes les régions;

ATTENDU les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique;

ATTENDU la demande de la MRC Brome-Missisquoi, par sa résolution numéro 243-0420;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada afin que des mesures soient prises pour assurer l'accès à l'Internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises ainsi que dans le but de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique, notamment;
2. De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020.

2020-05-188

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par le M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 37.

(signé)

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet